



Le 4 janvier 2017

NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2017

PLATEFORME REVENDICATIVE INTERSYNDICALE CFDT – CFE-CGC – CGT

RELÈVEMENT DES SALAIRES :

Augmentation générale du salaire brut de base pour les ouvriers/employés, agents de maîtrise et cadres d'une valeur unique de 50€ brut avec effet au 1^{er} janvier 2017.

ŒUVRES SOCIALES :

- Fixer le montant du titre restaurant à 8€ à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- Versement d'une indemnité repas équivalente à la valeur de la participation de l'entreprise sur le titre restaurant pour les salariés n'adhérant pas ou ne voulant plus adhérer au titre restaurant du fait de sa dématérialisation, avec effet :
 - 1) Au 1^{er} janvier 2017 pour les salariés ayant déjà abandonné le titre restaurant avant le 1^{er} janvier 2017,
 - 2) Au 1^{er} jour de paie du mois suivant la demande d'abandon du titre restaurant de la part du salarié faite après le 1^{er} janvier 2017 ;
- Attribution du droit au titre restaurant ou à l'indemnité repas à tous les salariés dont le droit est ouvert quel que soit le contrat de travail dès le premier jour de leur contrat.

DIALOGUE SOCIAL :

Ouverture, courant premier trimestre 2017, d'une négociation sur la revalorisation des salaires de base inférieurs à 1800€ brut.

Les DS CFDT
Chrystel De-Maeseneire
François Guérin

Les DS CFE-CGC
Chantal Candélo
Dany Paris

Les DS CGT
Brigitte Guéna
Janick Lecomte

emaeseneire

~~_____~~

Candélo

Dany

Guéna
Lecomte

*Reçu en main propre le 4, janvier
2017*

[Signature]